

## Laïcité oui ...

Le 14 juin dernier, l'Actu Capitale annonçait **l'accessibilité sur IntraParis du nouveau Code de déontologie de la Ville.**

La **CFTC** se félicite de la mise en ligne de ce Code sur lequel les organisations syndicales avaient été consultées en 2022.

## ... mais pas sans neutralité !

Dans son annonce, Le Secrétariat Général indique aussi la mise en ligne d'une **version illustrée de ce Code**. Sur ce point, les organisations syndicales auraient pu être consultées mais cela n'a pas été le cas. Pour la **CFTC**, l'illustration est assurément un moyen de marquer fortement les esprits mais il doit être manié avec beaucoup de précaution surtout sur des sujets sensibles. Et c'est le cas sur **l'illustration du point Laïcité**.

**L'image retenue pose question.** Pourquoi le choix affiché d'un signe religieux en particulier ? Pourquoi cette mise en situation improbable ? Pourquoi ce dialogue qui introduit un certain trouble sur le port de signe religieux pendant le service alors que justement il ne s'agit pas d'une situation de travail ? **Cette image n'est pas adéquate car, de fait, elle stigmatise une religion et aborde la situation de façon grotesque.**

**Le caractère inadéquat de cette image l'est particulièrement sur un point : celui de la neutralité.** L'Administration est-elle neutre dans le choix de cette image ? A-t-elle cru l'être ? Pourquoi le choix d'un signe religieux spécifique ? Pourquoi celui-là ? Pourquoi pas plusieurs dessins ?

Pour la **CFTC**, cette image n'illustre pas l'éthique de la laïcité et n'a pas sa place dans la communication de la Ville de Paris. La **CFTC** demande à l'Administration de retirer cette illustration stigmatisante.

## La CFTC à vos côtés

Pour vous défendre et vous informer